



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

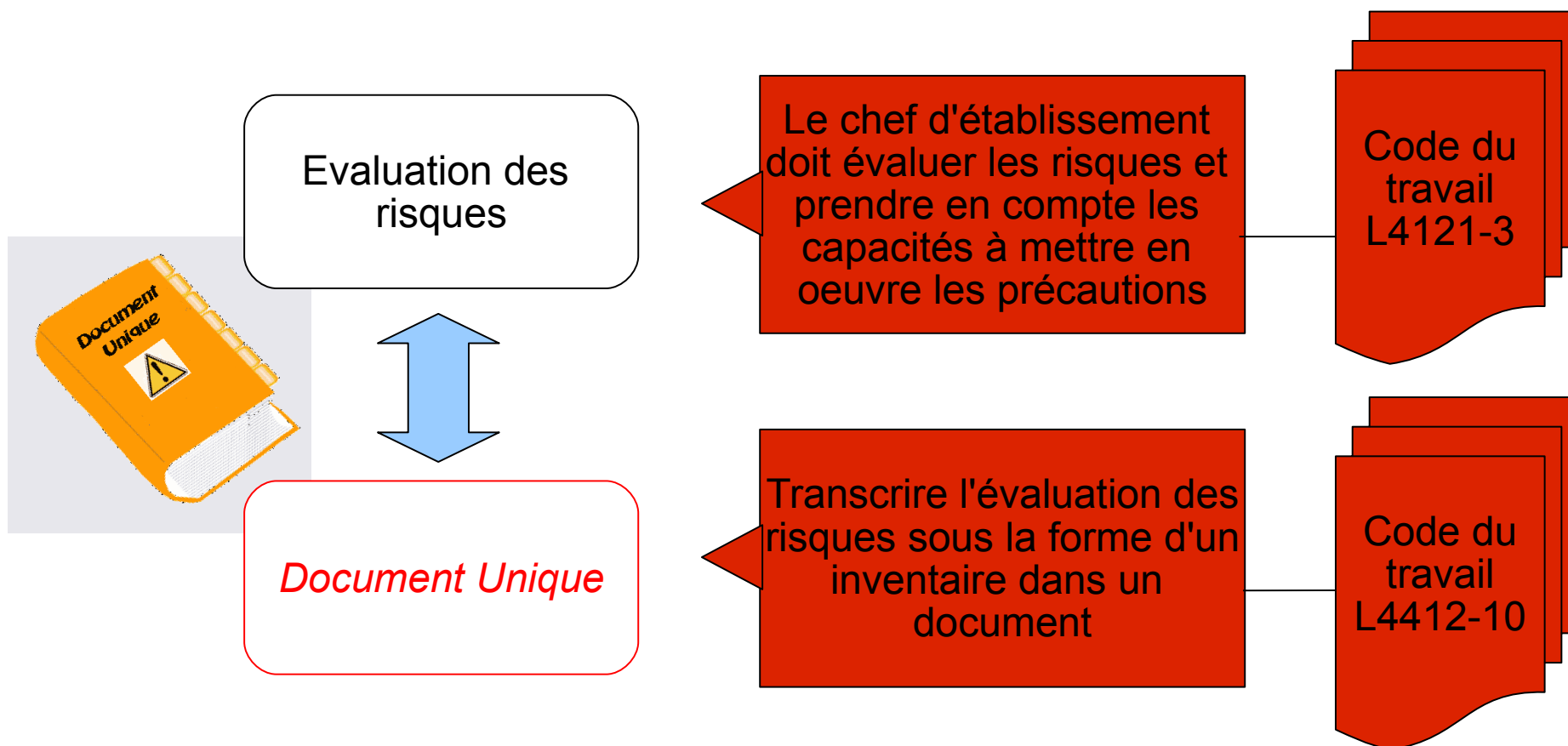
Comparatif de la démarche d'évaluation des risques chimiques telle que préconisée dans la prévention professionnelle actuelle, et les informations nécessaires à collecter pour REACH.

L'objectif étant de voir comment utiliser l'évaluation du risque chimique réglementaire pour alimenter REACH et débattre s'il est possible d'adapter l'évaluation du risque chimique pour REACH ou s'il s'agit de 2 démarches indépendantes.



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

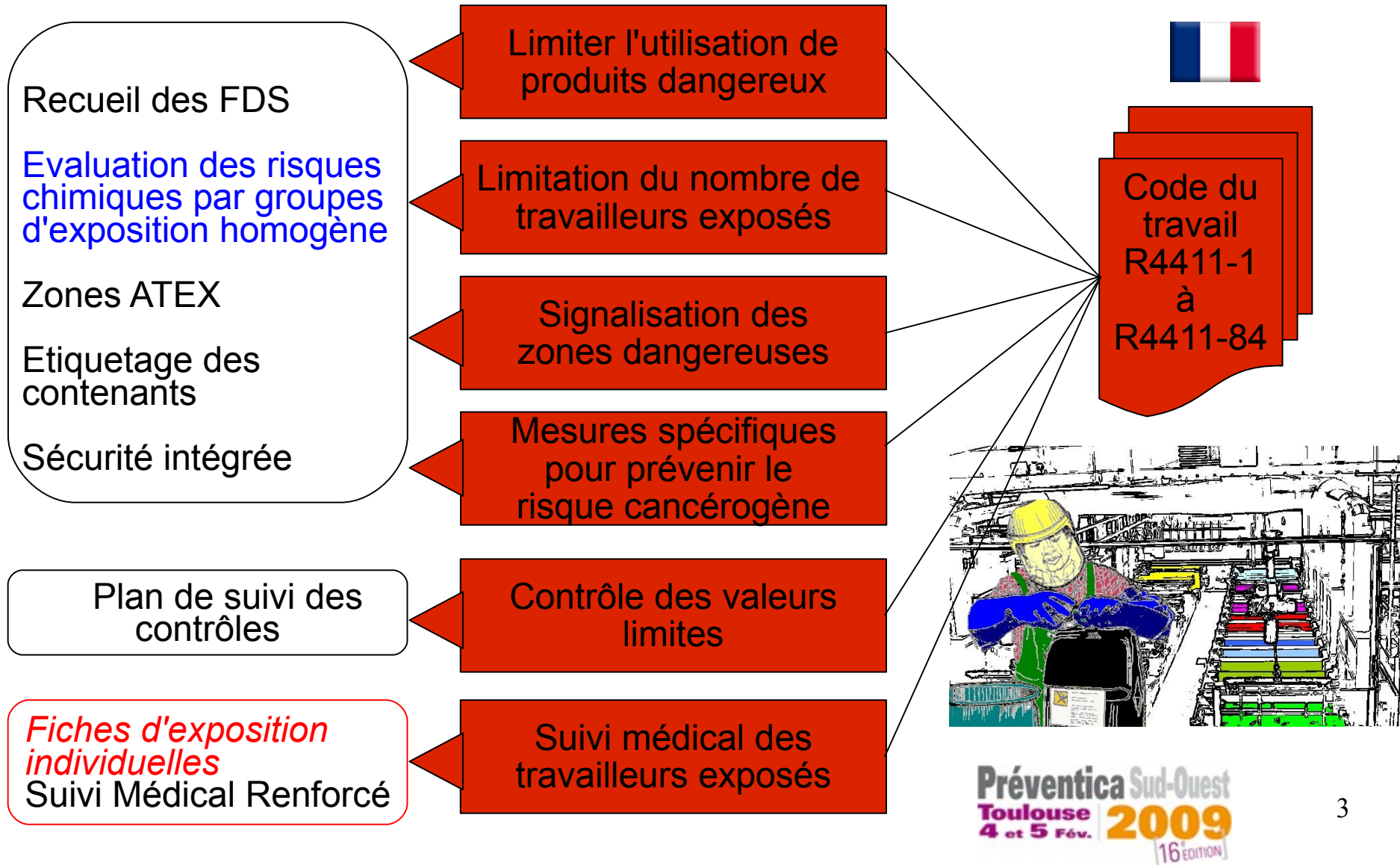
L'évaluation du risque chimique: maîtrise des risques de l'entreprise





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

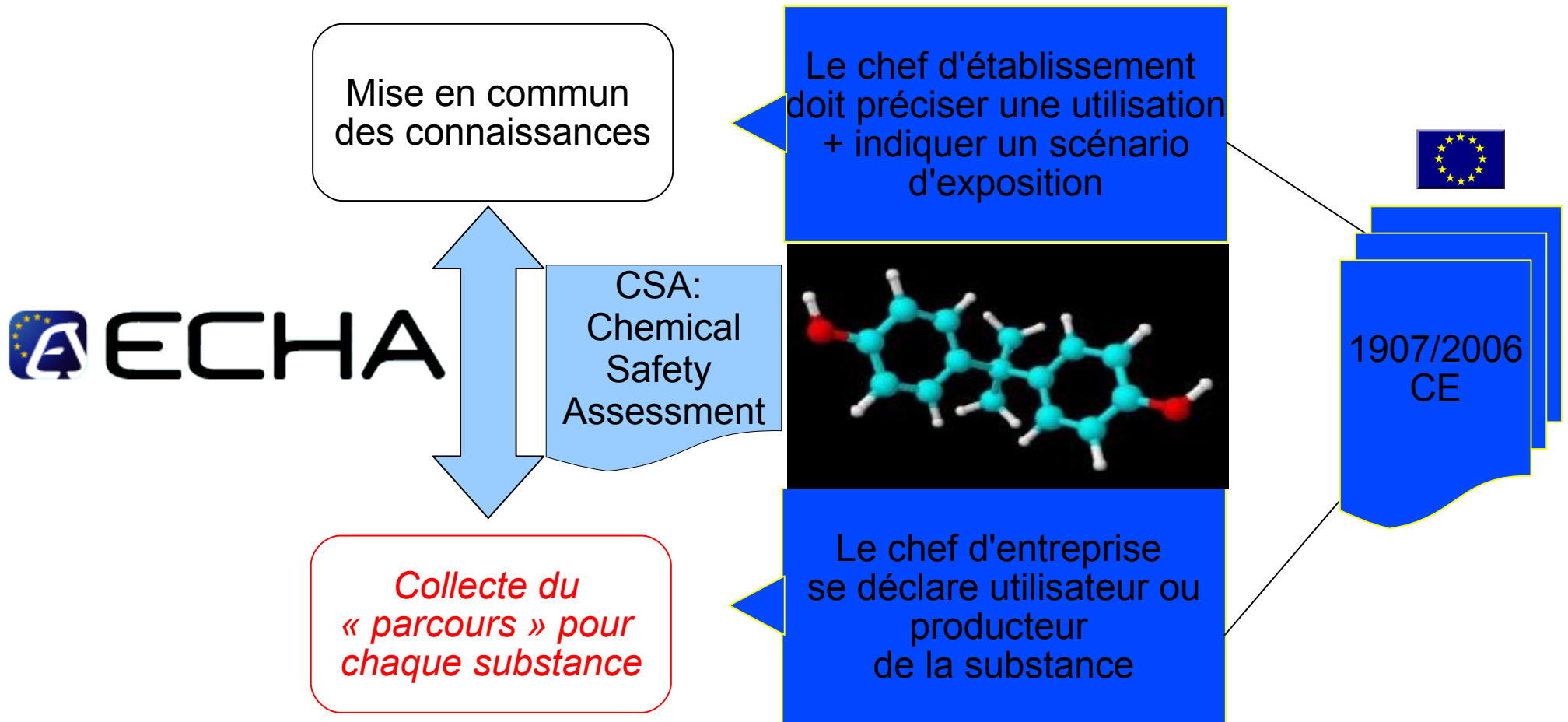
L'évaluation du risque chimique: le code du travail





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

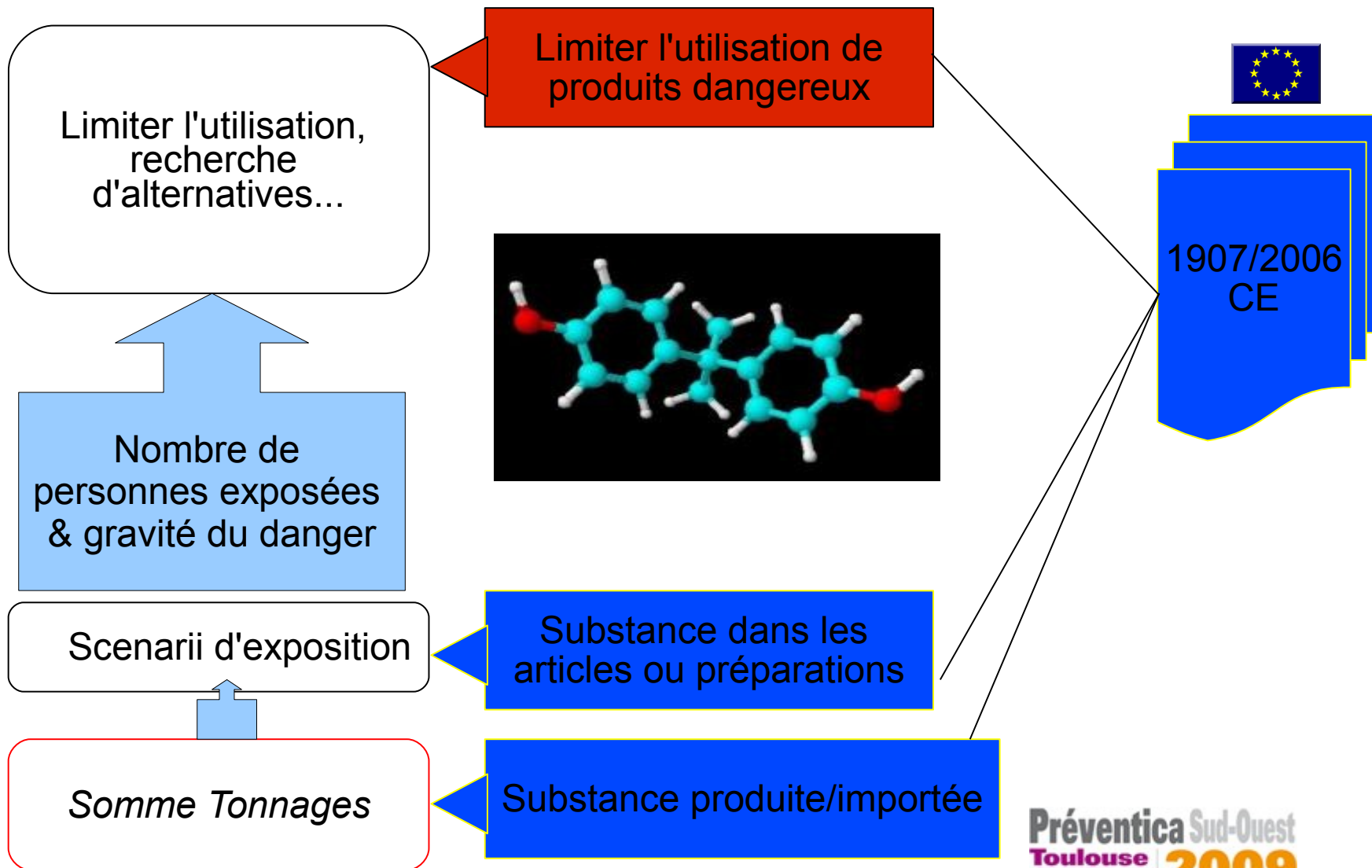
REACH: enregistrer et évaluer le risque par substance





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH: une substance ---> des scénarii d'exposition





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH et l'EvR chimique réglementaire:

Attendu n° 12 du règlement 1907/2006 CE (REACH)

"Le présent règlement **est sans effet sur l'application des directives relatives à la protection des travailleurs** et à l'environnement, et notamment de la directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail (sixième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE du Conseil) et de la directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE), qui font obligation aux employeurs d'éliminer les substances dangereuses, lorsque cela est techniquement possible, ou de les remplacer par des substances moins dangereuses"



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Rappels sur EvRC GEH selon INRS ND2233

Il faut

- 1° rechercher une suppression ou une réduction du risque
- 2° sinon mettre en place une protection collective
- 3° sinon faire porter les EPI (Equipements de Protection Individuelle)

De plus il faut

- Prendre les mesures d'hygiène appropriées
- Réaliser des mesures périodiques de concentration des polluants atmosphériques dangereux
- Rédiger une notice de poste
- **Etablir une liste des travailleurs exposés**
- Rédiger une fiche d'exposition par salarié
- Avertir le médecin du travail



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Rappels sur EvRC GEH selon INRS ND2233

Méthode de référence présentée comme outil d'aide à la décision

1) Inventaire des produits

2) Hiérarchisation des risques potentiels

3) Evaluation des risques par groupe d'exposition homogène:

- Approche par agent chimique
- Ou approche par unité de travail
- Ou approche par procédé

Dans le principe, on calcule un score à partir du couple « agent chimique - tâche »

Ce score caractérise le risque inhérent à la tâche

La somme des scores caractérise le groupe d'exposition homogène



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Rappels sur EvRC GEH selon INRS ND2233

Volet santé



Evaluation du risque
chimique cutané

Evaluation du risque
chimique inhalation

Volet incendie



Evaluation du risque
incendie-explosion

Volet environnement

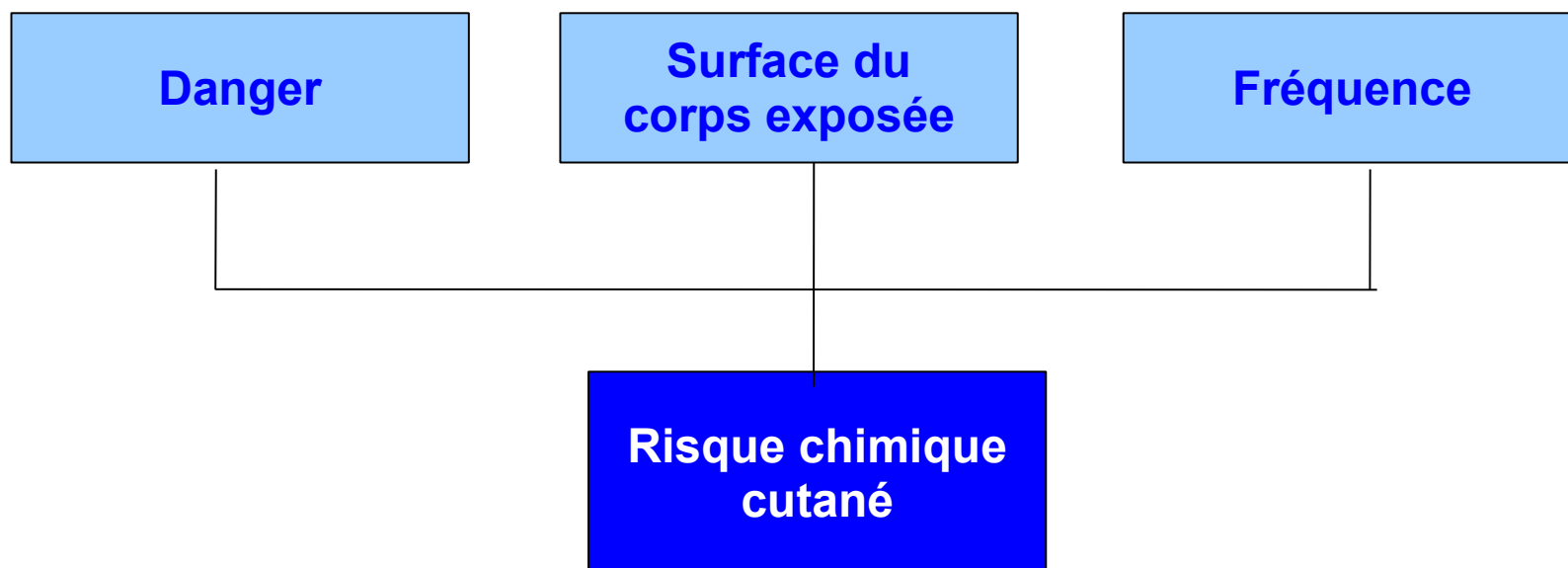


Risque environnemental
traité à part dans les ICPE



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

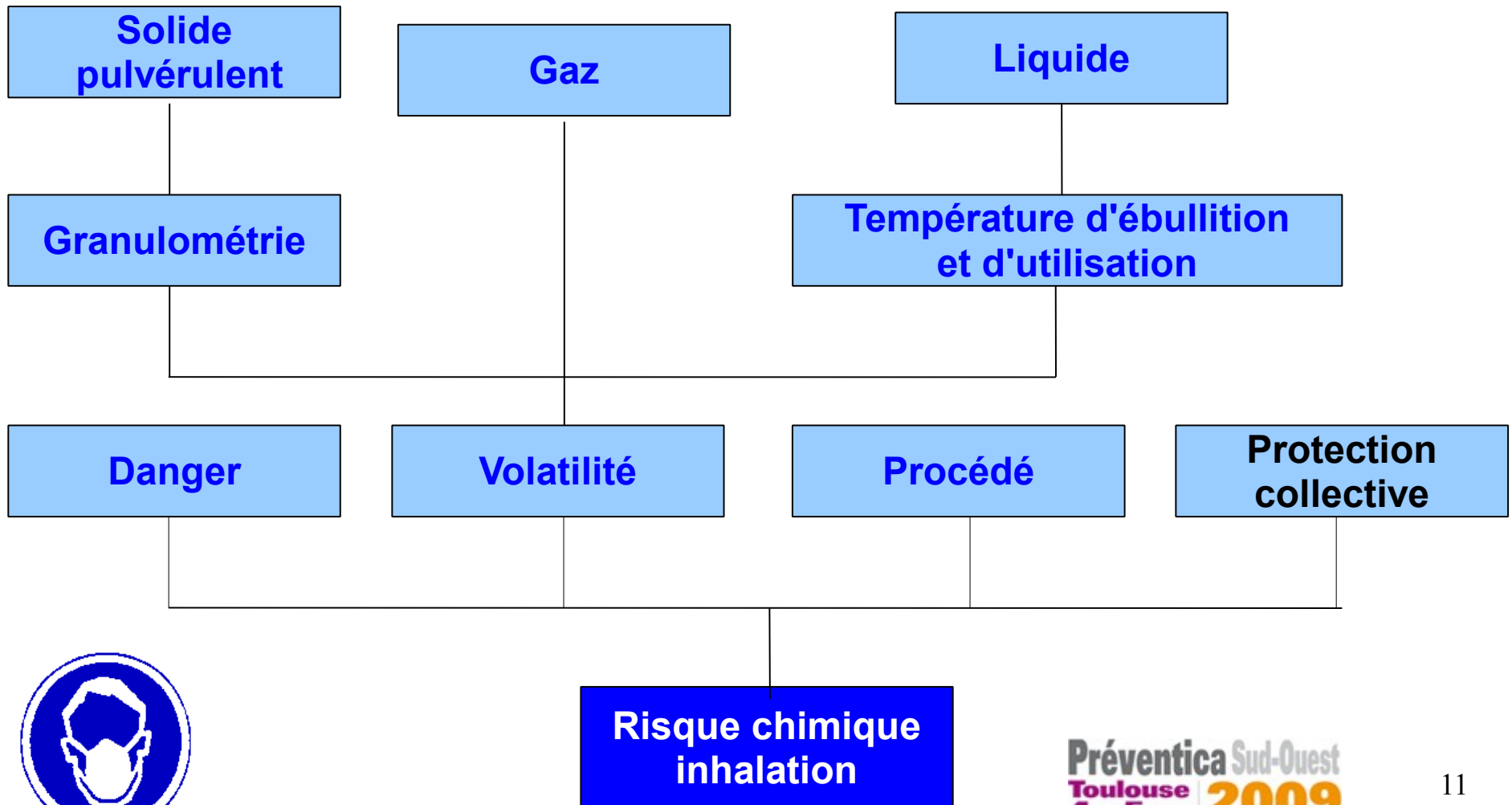
Rappels sur EvRC GEH selon INRS ND2233





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Rappels sur EvRC GEH selon INRS ND2233





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Evaluation des risques chimiques: Prescriptions spécifiques aux CMR

Le risque faible n'existe pas dans le DUER.

Dans ce cas les prescriptions sont plus restrictives:

- 1° rechercher un substitution qui peut aller jusqu'au changement de technologie
- 2° sinon travailler en système clos
- 3° réduire le risque en réduisant la quantité de CMR, réduire le nombre de salariés exposé et(ou ?) réduire l'intensité d'exposition

De plus il faut:

- Respecter les valeurs limites contrôlées une fois par an par un organisme agréé
- La stratégie des prélèvements de contrôle doit être validée par le CHSCT à défaut les délégués du personnel (pour éviter que les prélèvements ne soient réalisés dans les périodes creuses d'exposition au risque)
- Réaliser une formation + information spécifique des salariés (notamment pour protéger les femmes enceintes ou allaitantes)



T+ - Très toxique



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH et le code du travail français

Le seul article avec le mot “REACH” se trouve dans la sous-section des FDS:

Article R4411-73

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Le fabricant ou l'importateur d'une substance ou préparation dangereuse fournit au destinataire de cette substance ou préparation une fiche de données de sécurité conforme aux exigences prévues au titre IV et à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Mais les articles sous R4411, traitent notamment de la mise sur le marché des matières dangereuses (dont R4411-14 pour le dossier à établir)



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH suppléments par rapport à l'EvRC: cas des matières non dangereuses

Lister dans tout produit (même non dangereux donc sans FDS!!!)
les substances CMR 1&2, PBT, vPvB et perturbateurs endocriniens
(cette liste peut évoluer) + substance avec VLExx

L'entreprise utilise-t-elle, importe-t-elle ou fabrique-t-elle des articles
Susceptibles de relarguer au total plus d'1t/an ou contenant plus de 0,1%
d'une substance visée par REACH ?

Lister les articles comportant des substances « extrêmement préoccupante »



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH suppléments par rapport à l'EvRC: pour la matière dangereuse

Distinguer substance, préparation ou article

Indiquer le n° ELINCS (post-1981), EINECS (pré-1981) ou REACH

Le produit contient-il des substances CMR 1 ou 2, PBT, vPvB ou des Perturbateurs endocriniens?

Tonnage annuel fabriqué/importé, utilisé (existe pour partie dans R4411-19 à -21)

L'apparition de la substance au cours du process comme intermédiaire (existe déjà dans R4411-18)

L'appartenance éventuelle à une catégorie spécifiée dans les annexes :

- Substance à risque minimal sur laquelle on dispose déjà des informations
- Substance fabriquée en UE et réimportée telle quelle
- Polymère -exemption provisoire- (notion existante dans R4411-37)
- R&D d'application -exemption provisoire- (notion existante dans R4411-37)
- Substance médicamenteuse, alimentaire, recyclée, phytopharmaceutique, Biocide, ELINCS déjà enregistrées (Idem R4411-8)



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH suppléments par rapport à l'EvRC: pour l'entreprise utilisatrice

Statut de l'entreprise par rapport à la substance: fabricant, importateur ou utilisateur aval?

Seuil de criticité du produit pour l'entreprise?

Avantages à maintenir une substance extrêmement préoccupante?

Tonnage produit/importé ?

Scénario d'utilisation de la FDS correspond-il à celui de l'entreprise ?



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH, finalement qu'est-ce que c'est?

Une démarche qui va dans un premier temps concerner surtout l'industrie chimique plus que « l'utilisateur aval ». REACH est pris en compte dans la Rédaction du nouveau code du travail dans les articles R4411-7 à R4411-84 qui concerne surtout les fabricants, acheteurs et vendeurs mettant des matières dangereuses sur le marché. La rédaction de ces articles comparée à l'ancien code est plus « REACHienne ».



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Les carences de REACH pour la phase d'enregistrement

La prévention de l'exposition n'est pas prise en compte ==> les scénarii d'exposition vont être extrêmement variables

REACH n'intègre pas la notion de « destruction » de la substance dangereuse au cours du process industriel

Le système n'est absolument pas conçu dans une logique de complément à la protection des salariés, mais vise plutôt à protéger l'utilisateur final en éliminant le risque à la source

Le déplacement du risque vers les pays hors UE n'est pas pris en compte

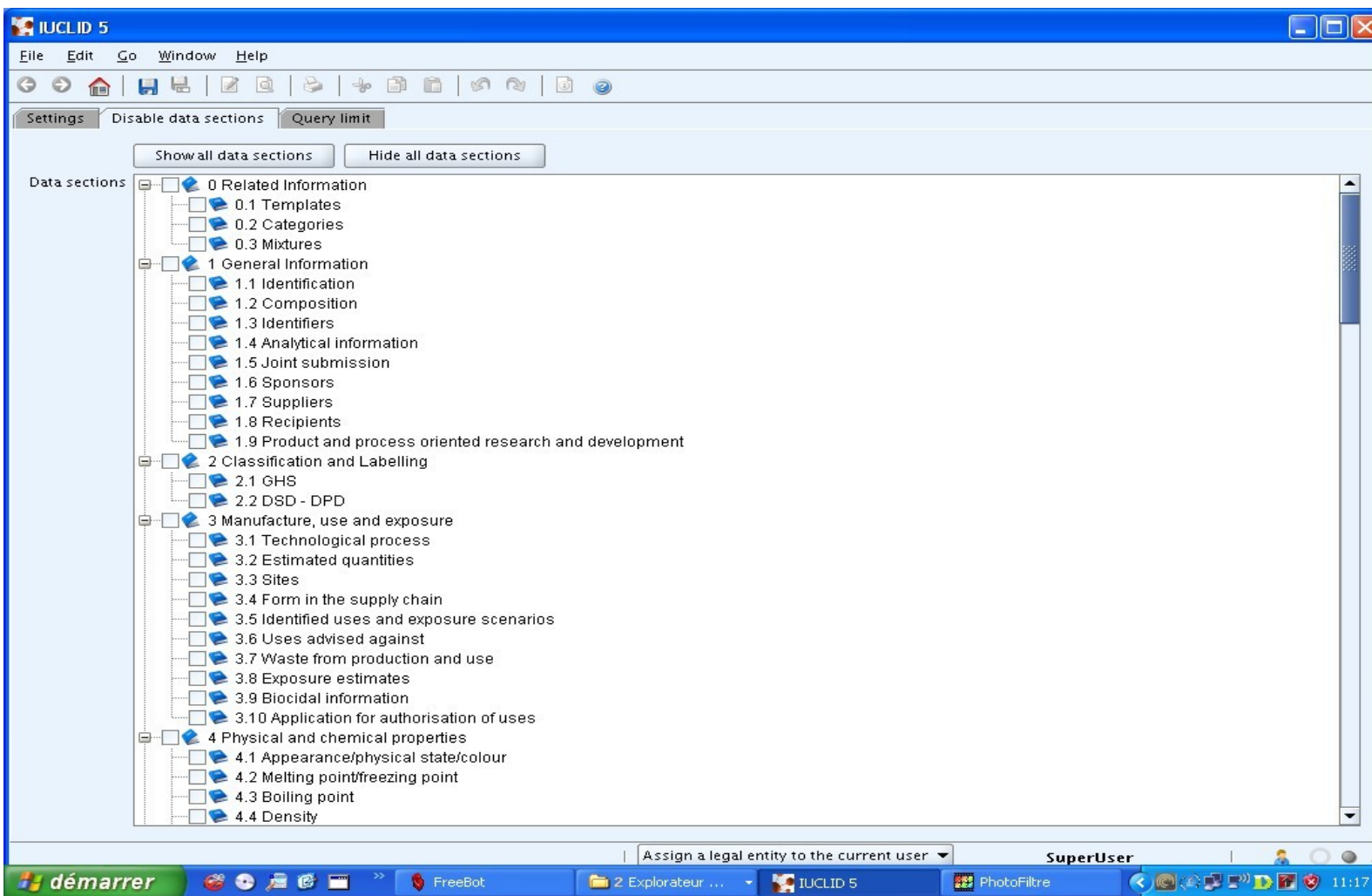
Les échanges entre entreprises et l'ECHA impliquent un outil informatique (et du personnel !) dédié. L'accompagnement institutionnel porte sur les textes alors que la difficulté est surtout liée à la complexité informatique pour les échanges.

Tout est en anglais technique! [NLDR: le 5 février 2009 le manuel d'utilisation D'IUCLID est enfin disponible en 22 langues]



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

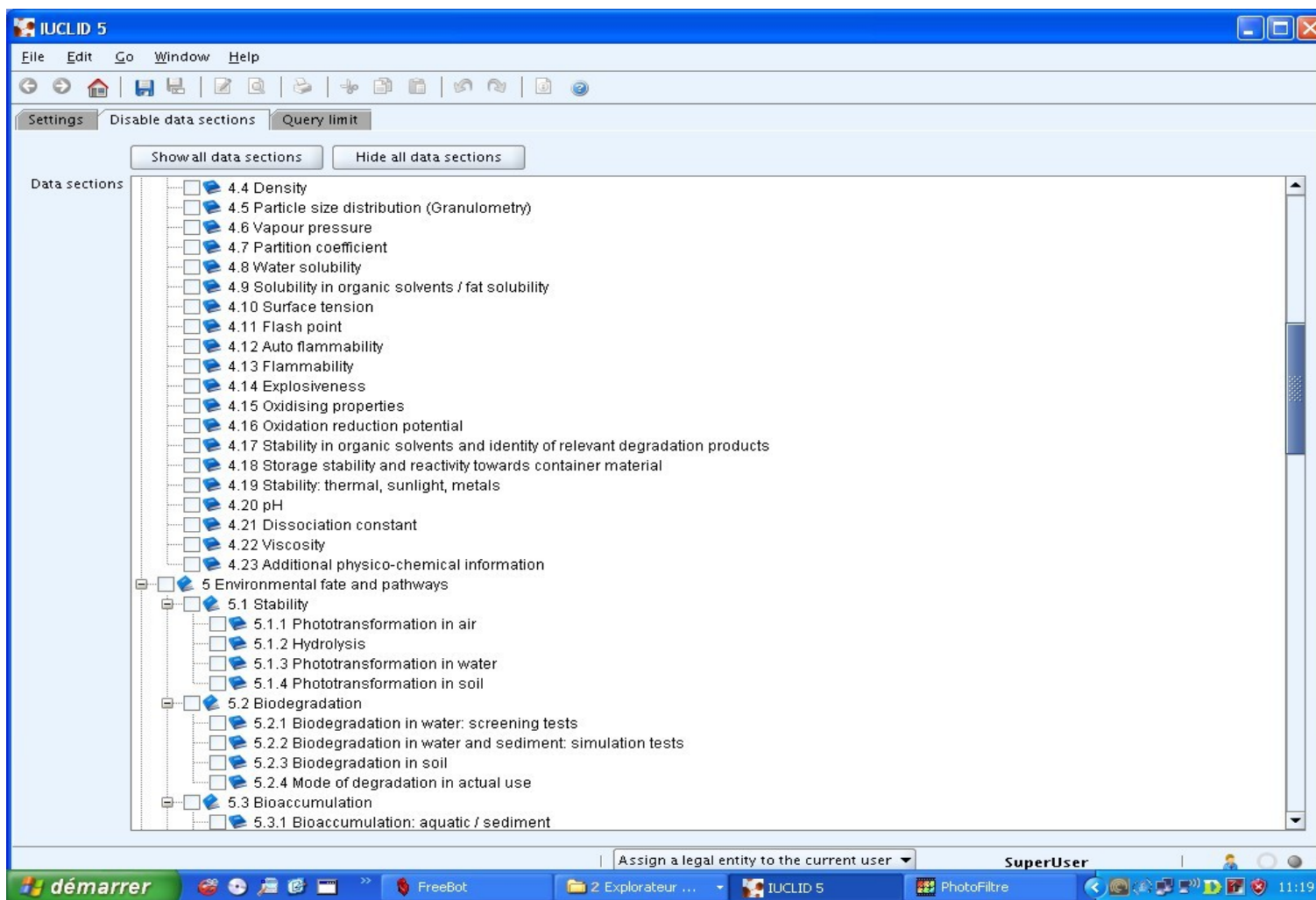
REACH: l'outil IUCLID





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

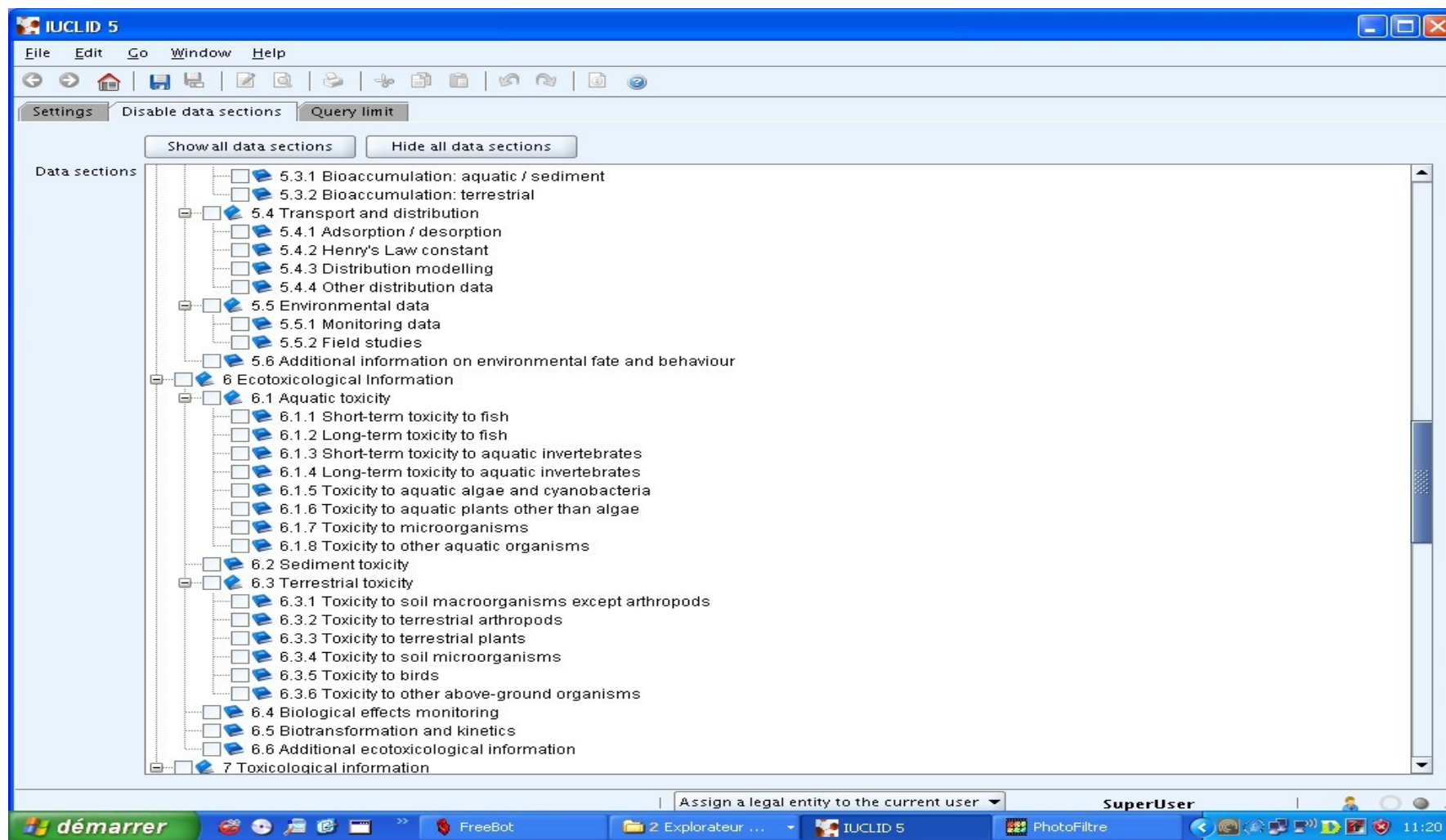
REACH: l'outil IUCLID





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

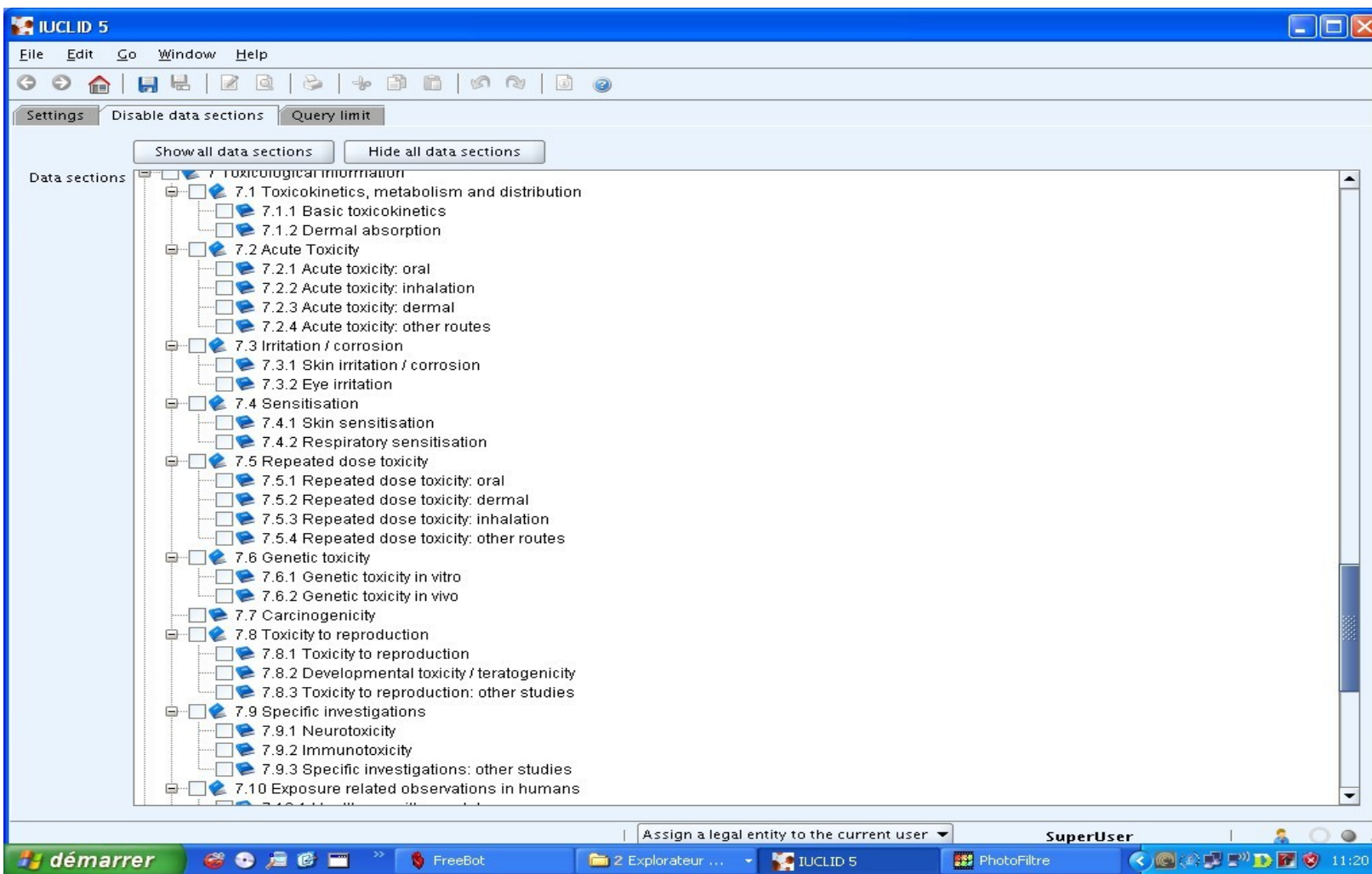
REACH: l'outil IUCLID





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

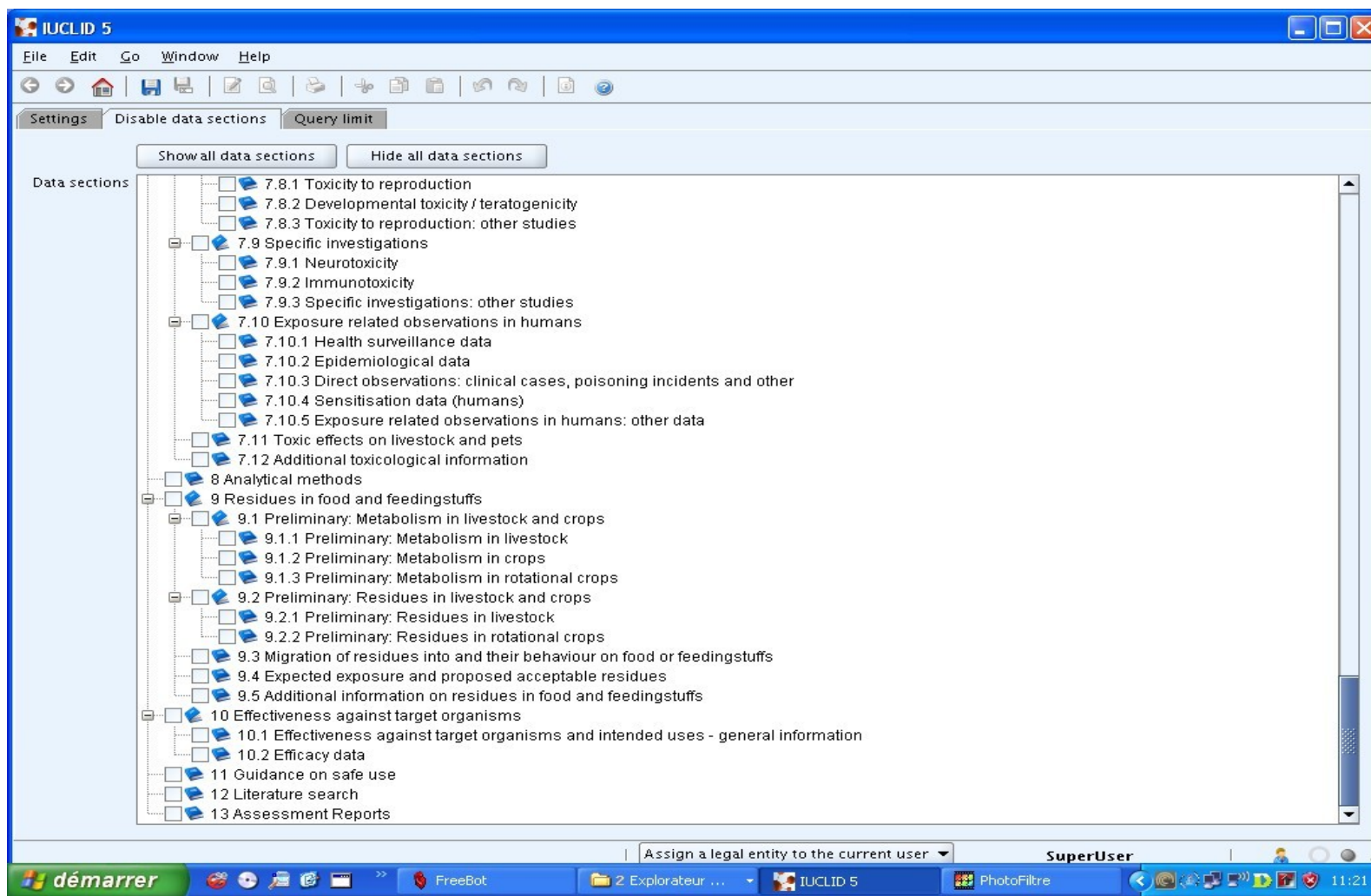
REACH: l'outil IUCLID





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH: l'outil IUCLID





Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

Conclusion:

Il est illusoire de vouloir associer prévention des risques professionnels et REACH car les 2 systèmes ont deux approches spécifiques

La démarche REACH existe largement dans le code du travail français, mais est étendue à l'Europe avec l'ECHA comme organisme pilote. En France l'AFSSET et le BERPC relaient l'agence européenne.

L'impact de REACH sur la prévention se fera à long terme: en éliminant au sein de l'Union Européenne certaines substances dangereuses.

Il est possible de profiter de l'évaluation du risque chimique pour collecter des données utiles pour REACH.



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH: les premiers résultats en janvier 2009

Sur la veille réglementaire du site Bossons-Futé, on trouve le lien vers la liste publiée par l'agence européenne des substances hautement concernées par la procédure d'autorisation:

http://echa.europa.eu/chem_data/candidate_list_en.asp

Cette procédure entraîne plusieurs obligations pour l'utilisateur des Préparations contenant plus de 1 % de SVHC

- Notifier l'usage à l'agence**
- Fournir des instructions appropriées**
- Adapter la FDS aux nouvelles contraintes**
- Communiquer des informations aux clients**

(exceptions: absence d'exposition ou de possibilité de rejet dans l'environnement)



Enregistrement des produits chimiques soumis à REACH et l'évaluation du risque chimique

REACH: la première liste des substances concernées par la procédure d'autorisation

Substance identification	Substance composition	Reason for inclusion
Triethyl arsenate	427-700-2	Carcinogenic (article 57a)
Anthracene	204-371-1	PBT (article 57d)
4,4'- Diaminodiphenylmethane (MDA)	202-974-4	Carcinogenic (article 57a)
Dibutyl phthalate (DBP)	201-557-4	Toxic for reproduction (article 57c)
Cobalt dichloride	231-589-4	Carcinogenic (article 57a)
Diarsenic pentaoxide	215-116-9	Carcinogenic (article 57a)
Diarsenic trioxide	215-481-4	Carcinogenic (article 57a)
Sodium dichromate	234-190-3 (7789-12-0 and 10588-01-9)	Carcinogenic, mutagenic and toxic to reproduction (articles 57a, 57b and 57c)
Bis (2-ethylhexyl)phthalate) (DEHP)	204-211-0	Toxic to reproduction (article 57c)
Hexabromocyclododecane (HBCDD) and all major diastereoisomers identified:	247-148-4 and 221-695-9	PBT (article 57d)
Alpha-hexabromocyclododecane	(134237-50-6)	
Beta-hexabromocyclododecane	(134237-51-7)	
Gamma-hexabromocyclododecane	(134237-52-8)	
Alkanes, C10-13, chloro (Short Chain Chlorinated Paraffins)	287-476-5	PBT and vPvB (article 57d - e)
Bis(tributyltin)oxide (TBTO)	200-268-0	PBT (article 57d)
Lead hydrogen arsenate	232-064-2	Carcinogenic and Toxic to reproduction (articles 57a and c)
Benzyl butyl phthalate (BBP)	201-622-7	Toxic to reproduction (article 57c)



Connaissez-vous le site Internet ?

www.bossons-fute.fr

Site Santé Travail participatif qui a pour but d'élaborer et de diffuser un fichier des activités de travail et des risques professionnels.

Vous y trouverez :

- ❖ Plus de 250 fiches d'activités professionnelles
- ❖ Les fiches de Surveillance Médicale Renforcée
- ❖ Des fiches de risques professionnels : Manutention manuelle, stress, harcèlement moral, travail en hauteur ...
- ❖ Des fiches de postes et des fiches d'entreprises type
- ❖ Les liens avec les tableaux des MP, les phrases de risque et de sécurité, les recommandations de la CNAM
- ❖ Un dossier d'aide à l'évaluation des risques
- ❖ Une veille législative et un **forum** santé travail très actif.
- ❖ Et bien d'autres rubriques utiles !

Mais nous avons besoin de vous pour enrichir le fichier en rédigeant de nouvelles fiches et en nous commentant celles qui sont en ligne !

Vous pouvez nous écrire à contact@bossons-fute.fr



Merci de votre attention et bon salon

Pour me contacter : jm.vosgien@quorus.fr